



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Trente-sixième session**

Bonn, 14-25 mai 2012

Point 3 a) et b) de l'ordre du jour

**Communications nationales des Parties**

visées à l'annexe I de la Convention

**État de la situation concernant la présentation**

et l'examen des cinquièmes communications nationales

des Parties visées à l'annexe I de la Convention

**Compilation-synthèse des cinquièmes communications**

nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

**État de la situation concernant la présentation et l'examen  
des cinquièmes communications nationales des Parties  
visées à l'annexe I de la Convention**

**Compilation-synthèse des cinquièmes communications  
nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

**Additif**

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa trente-sixième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa dix-huitième session, le projet de décision ci-après:

**Projet de décision -/CP.18**

**État de la situation concernant la présentation et l'examen  
des cinquièmes communications nationales des Parties visées  
à l'annexe I de la Convention et compilation-synthèse des  
cinquièmes communications nationales des Parties visées  
à l'annexe I de la Convention**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* l'article 2, le paragraphe 1 de l'article 3, les alinéas *a* et *b* de l'article 4, l'article 12 et les autres dispositions pertinentes de la Convention,

*Rappelant en outre* les décisions 2/CP.1, 3/CP.1, 6/CP.3, 11/CP.4, 4/CP.5, 26/CP.7, 33/CP.7, 4/CP.8, 1/CP.9, 7/CP.11, 10/CP.13, 9/CP.16 et 2/CP.17,

*Soulignant* que les communications nationales et les inventaires annuels de gaz à effet de serre soumis par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) constituent la principale source d'information pour l'examen de l'application de la Convention par ces Parties et que les comptes rendus des examens approfondis de ces communications nationales fournissent d'importantes informations supplémentaires à cette fin,

*Accueillant avec satisfaction* les travaux effectués par le secrétariat pour établir la compilation-synthèse des cinquièmes communications nationales<sup>1</sup>,

*Reconnaissant* les progrès considérables accomplis dans le respect des délais de présentation des communications nationales des Parties visées à l'annexe I et notant que 16 Parties visées à l'annexe I ont soumis leur cinquième communication nationale avant la date fixée conformément à la décision 10/CP.13, même si 24 Parties ont dépassé le délai prescrit et si une Partie n'a pas encore soumis sa communication nationale,

1. *Demande instamment* à la Partie visée à l'annexe I qui n'a pas encore soumis la cinquième communication nationale conformément à la décision 10/CP.13 de le faire à titre prioritaire;

2. *Prie* les Parties visées à l'annexe I de faire parvenir au secrétariat leurs futures communications nationales en application des paragraphes 1 et 2 de l'article 12 de la Convention en respectant les délais fixés dans les décisions 9/CP.16 et 2/CP.17.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2011/INF.1 et Add.1 et 2.